

ET SI ON PARLAIT D'ASILE ?

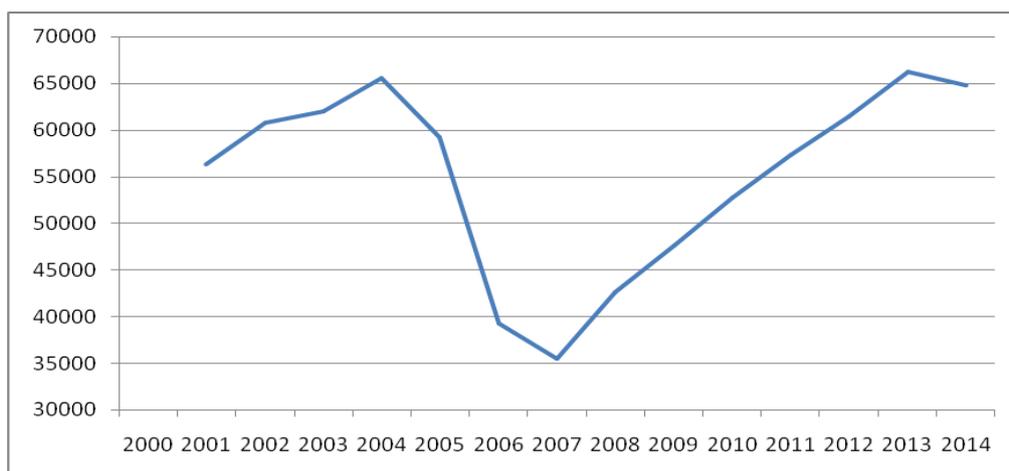
La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 est formelle : « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* » (Article 14-1). Ce principe a été confirmé par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ratifiée par la France et 139 autres pays et qui constitue la pierre angulaire de la protection des réfugiés dans le monde. L'article 33-1 de la Convention de 1951 indique ainsi qu'« *aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.* »

La question n'est donc pas que la personne vienne d'un pays en guerre ou non pour demander l'asile en France, mais elle doit être en mesure de prouver qu'elle a des craintes pour sa vie, sa liberté, ou de subir des traitements inhumains ou dégradants.

Dès lors, établir une corrélation entre le fait de venir d'un pays en guerre et les chances d'être reconnu réfugié ne peut être qu'inexact. Nous mettrons ici en avant le taux de reconnaissance des Iraniens ayant demandé l'asile en France. Celui-ci s'élève à 56 % en première instance alors que le taux général toutes nationalités confondues est de 12.8 % en 2013. Et pourtant, l'Iran n'est pas un pays en guerre... Enfin presque.

L'ÉVOLUTION DE L'ASILE EN FRANCE

- **Évolution de la demande d'asile en France ¹, 2000-2014**



¹ Demandes d'asile annuelles, comprenant les mineurs accompagnants et les réexamens

Source : Ofpra

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Demandes d'asile totales ²		56 369	60 777	61 993	65 614	59 221	39 332	35 520	42 599	47 686	52 762	57 337	61 468	66 251	64 811
Demandes d'asile (hors mineurs accompagnants)	39 775	48 660	52 877	54 429	57 616	52 066	34 853	29 937	34 258	38 903	41 618	45 654	47 467	51 715	50 952
Premières demandes ³	38 747	47 291	51 087	52 204	50 547	42 578	26 269	23 804	27 063	33 235	36 931	40 464	41 254	45 925	45 454

² Demandes globales comprenant les mineurs accompagnants et les demandes de réexamen. Avant 2004, les mineurs accompagnants n'étaient pas comptabilisés séparément : les chiffres indiqués correspondent à des estimations de l'Ofpra (sur la base d'environ 15% de mineurs).

³ Hors mineurs accompagnants.

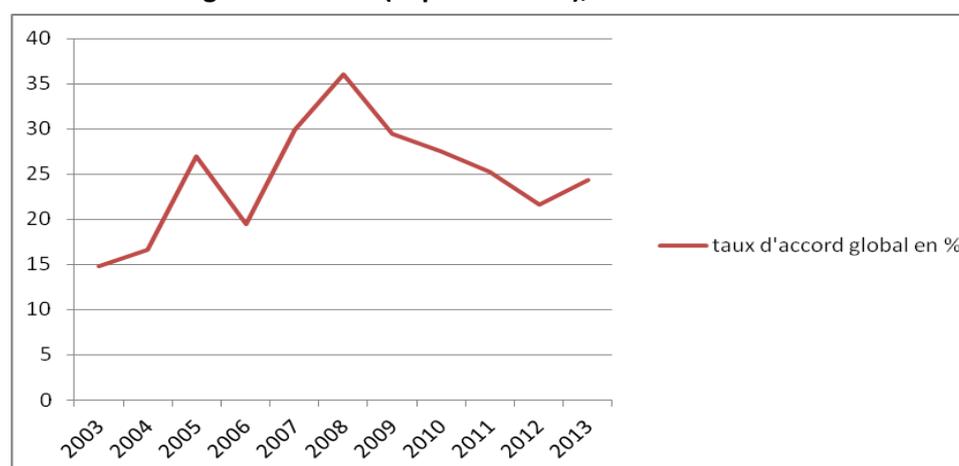
Source : Ofpra

• Principales nationalités accédant à une protection internationale en France

	2009	2010	2011	2012	2013
Sri Lanka	1 843	Sri Lanka 1 587	Sri Lanka 1 237	Russie 1 006	Russie 1 121
Russie	1 073	Russie 1 180	Russie 1 234	Sri Lanka 851	RDC 985
Mali	677	Mali 612	Kosovo 810	RDC 737	Sri Lanka 979
RDC	621	RDC 608	RDC 616	Bangladesh 492	Syrie 861
Guinée	506	Guinée-Turquie 495	Guinée 570	Afghanistan 484	Afghanistan 651

Sources : rapports d'activité Ofpra, 2009-2013

• Taux d'admission global à l'asile (Ofpra et CNDA), 2003-2013

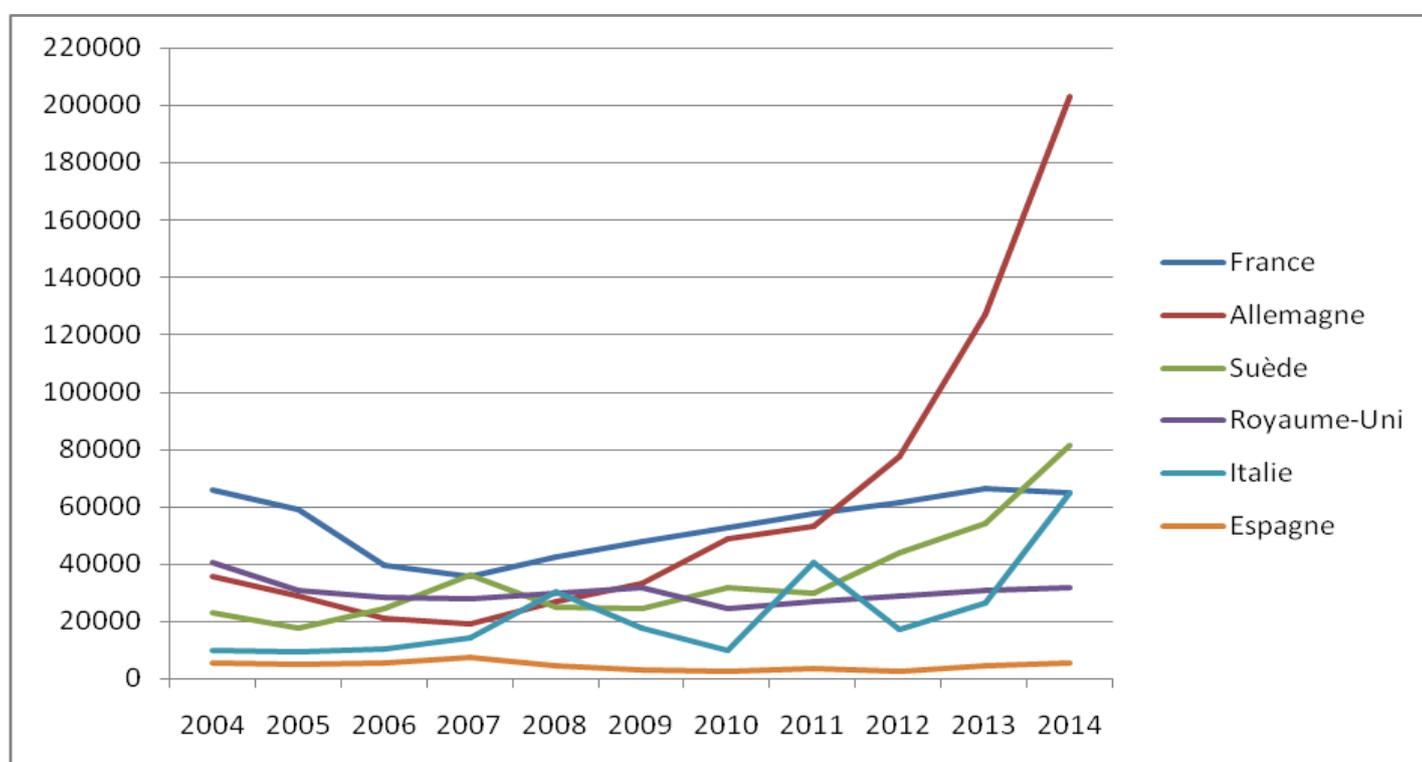


	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'accord global	14,8%	16,6%	26,9%	19,5%	29,9%	36%	29,4%	27,5%	25,3%	21,6%	24,4%

Source : Rapports d'activités Ofpra, 2003-2013

L'ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ASILE DANS SIX PAYS EUROPEENS

2004-2014



- **Demandes d'asile en France, en Allemagne, en Suède, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne, 2013-2014**

	2013	2014
Allemagne	126 995	202 815
Suède	54 365	81 325
France	66 251	64 811
Italie	26 620	64 625
Royaume-Uni	30 820	31 945
Espagne	4 495	5 615
Union européenne	432 055	625 140

Sources : Eurostat, Ofpra

LE COÛT DE L'ASILE EN FRANCE

En 2013, 635 millions d'euros ont été consommés au titre du budget opérationnel du programme 303 immigration et asile, ce qui représente 1/600^e du budget annuel de la France.

LE COÛT DE L'ASILE EN EUROPE

En 2012, la France dépensait moins pour l'accueil des demandeurs d'asile, proportionnellement à sa population, que l'Allemagne, la Suède, la Belgique, les Pays-Bas, etc.

LES ARRIVÉES SUR LES CÔTES ITALIENNES

Environ 200 000 migrants sont arrivés en 2014 sur les côtes italiennes. L'Italie s'est tournée vers l'Union européenne pour partager cet accueil. Sans succès.

L'Italie, dès lors, attribue souvent des titres de séjour temporaires qui permettent aux personnes concernées de poursuivre leur périple en Europe et de tomber sous le coup du règlement Dublin. Rappelons que ce règlement, qui fait porter la charge de l'accueil sur les pays aux frontières de l'Europe (Italie, Grèce, Espagne, Malte, etc.) ne fonctionne pas ou très mal.

En 2013, sur 76 846 demandes de prises en charge émises par un autre Etat, 14 200 personnes faisant l'objet d'une demande ont été effectivement éloignées. La France pour sa part a procédé à l'éloignement de 675 personnes sous ce régime, quand elle en recevait 834.

La directive de protection temporaire

La Directive 2001/55/CE du Conseil de l'Union européenne, du 20 juillet 2001 met en place un dispositif exceptionnel dans les cas d'arrivée massive dans l'Union européenne (UE) de ressortissants étrangers qui ne peuvent pas retourner dans leur pays, notamment en raison d'un conflit armé ou de violences, ou de violations des droits de l'homme. La législation met en place une **protection immédiate et temporaire** de ces personnes déplacées et assure un équilibre entre les efforts réalisés par les États membres pour les accueillir et les conséquences de cet accueil.

En Europe, cette directive de protection temporaire n'a jamais été utilisée.

DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE EN FRANCE

- **La proportion de personnes hébergées en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)**

Environ 1 demandeur d'asile sur 4 est hébergé en Cada.

- **Les allocations attribuées aux demandeurs d'asile**

Un demandeur d'asile seul en Cada perçoit en moyenne 6.73€ par jour. Un demandeur d'asile non-hébergé en Cada reçoit en moyenne 11,45 € par jour. Vous avez dit « économie » ?

ET PENDANT CE TEMPS ON MEURT EN MÉDITERRANÉE

En 2014, 3 500 migrants ont trouvé la mort en Méditerranée. Ce jour, un nouveau drame a provoqué la disparition de 400 personnes. Mais les États membres sont occupés à leurs petites affaires...